



VINGT-DEUXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 2.2.3 de l'ordre du jour

CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES DES ZONOSSES

(Projet de résolution proposé par la délégation de l'Indonésie)

La Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que les zoonoses sont reconnues comme l'un des grands problèmes sanitaires qui se posent dans la plupart des pays du monde, car elles affectent la santé et le bien-être de millions d'êtres humains, empêchent une production efficiente des denrées alimentaires, et entravent le développement économique;

Considérant que les zoonoses affectent tous les peuples et entraînent un grand gaspillage de ressources humaines et animales, qui pourrait être évité en grande partie grâce à la technologie moderne;

Considérant que, par leurs conséquences socio-économiques, les pertes continues provoquées par les zoonoses peuvent empêcher la croissance, le développement et l'amélioration normaux des individus; et

Considérant que la lutte contre les zoonoses et leur prévention intéressent tous les pays, et qu'il appartient aux pays eux-mêmes de déterminer l'ampleur et les conséquences socio-économiques de ce problème;

1. RECONNAIT qu'il importe que chaque Etat Membre étudie et évalue l'importance des zoonoses et la priorité que ce groupe de maladies doit recevoir dans la planification nationale pour le développement socio-économique;
2. ESTIME souhaitable que la FAO et l'OMS collaborent pour préparer une méthodologie et des critères à utiliser par les Etats Membres dans l'exécution de la surveillance et de l'évaluation nécessaires; et
3. PRIE le Directeur général de se consulter avec le Directeur général de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture sur ce projet d'action commune, et de faire rapport à la quarante-cinquième session du Conseil exécutif sur ses conclusions et recommandations à ce sujet.